

Conseil Municipal d'Avançon
Compte rendu de la séance du 3 mai 2013

Président : Mr Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : MPascal THOMAS (à l'unanimité)

Etaient présent(e)s : Mmes Nathalie GIAIME, Carole TASSET, Mrs Thierry BOREL, Joel EYRAUD, Stéphane JACOB, Joseph LESBROS, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

Etaient absent(e)s : Mr Michel MAUREL (excusé / procuration à Mr J.Eyraud)

La séance est ouverte à 20h10.

Information : la cérémonie du 8 mai 2013 débutera à 9h30.

Approbation du Compte rendu de la séance du 5 avril 2013 à l'unanimité (9/9)

1- Choix de l'entreprise : Chemins ruraux 2013

Trois entreprises sur les 4 sollicitées, ont répondu à l'appel d'offre pour la réfection des chemins ruraux de « devant-ville » et de la « Marcellerie ».

	Coût total HT	Note prix	Valeur technique	Note totale
PEYRON	28 850 €	6/6	4/4	10/10
AMCV	31 913 €	4/6	4/4	8/10
ALLAMANO	42 378 €	1/6	4/4	5/10

Les réponses ont été analysées et notées par la commission d'appel d'offre avec l'aide de Mr Faucon.

Il est proposé de retenir l'offre des entreprises Peyron.

Vote à l'unanimité (9/9) pour la réalisation des travaux de réfection des chemins ruraux par l'entreprise Peyron.

2- Choix de l'entreprise : achat d'une classe mobile pour l'école de Valsерres (Ordinateurs)

La commune de Valsерres propose l'achat d'ordinateurs, afin d'éviter le déplacement de ce matériel. La commune de St-Etienne-le-Laus a déjà procédé à l'acquisition d'un tableau numérique.

Cet achat est subventionné à 55% par le conseil général.

Suite à l'appel d'offre émis par la commune de Valsерres, trois entreprises ont répondu :

- ACI pour un montant total HT de 7 082.93 €
- La Clé Informatique pour un montant total HT de 6 856.00 €
- DigiPage un montant total HT de 8 597.39 €

Il est proposé de retenir l'offre la moins onéreuse, à propositions techniques sensiblement identiques. Cela représenterait donc une dépense de 1 142.66€ pour la commune d'Avançon.

Vote à l'unanimité (9/9) pour l'achat de matériel informatique pour le groupe scolaire auprès de la société « La clé Informatique ».

3- Echange de Terrain aux Jourdans (Ancienne route / nouvelle route)

Courrier de Mr Michelon proposant à la commune d'Avançon un échange de terrain permettant la modification du tracé de la route de la montagne au niveau de sa propriété au Jourdan. Une nouvelle route a été tracée, quelques mètres au sud de la précédente, qui sera goudronnée prochainement.

Vote à l'unanimité (9/9) pour l'échange de terrain au Jourdan entre la commune d'Avançon et Mr Michelon.

4- Classification de la route de la montagne et de la route des Taburles

Mr Nicolas s'est renseigné sur la procédure à suivre pour faire classer la route de la montagne (en amont du départ de la piste vers la source du Cousserous) et de la route des Taburles en voiries communales. Ces 2 routes n'existent pas au plan cadastral, elles sont implantées sur des propriétés privées.

Il est nécessaire de recourir à une révision du cadastre par un géomètre (à titre d'information un devis de 2 885 € HT a été établi par le cabinet Toulemonde, uniquement pour la route de la montagne). Ensuite des actes notariés doivent être établis pour la cession des terrains à la commune : soit 680 € par acte avec chaque propriétaire ou un acte « groupé » d'un coût de 1 000 €. Pour la route de la montagne, vingt-deux propriétaires seraient concernés, soit un coût d'environ 15 000 € en cas d'actes notariés individuels.

Une délibération doit être prise pour entreprendre la régularisation de l'emprise des routes en vue du classement en voie communale. Ceci dans le but d'éviter tout litige ultérieur. Ensuite un courrier d'information est à envoyer à tous les propriétaires, sollicitant un courrier de réponse pour un accord de principe.

Mr Nicolas souligne que cette régularisation évitera aux propriétaires de payer de l'impôt foncier non bâti sur les surfaces actuellement couvertes par ces routes, puisqu'elles seraient cédées à la commune.

Vote à l'unanimité (9/9) pour débiter la procédure de régularisation de l'emprise des routes de la Montagne et de la route des Taburles.

5- Stage de Secourisme Mr M. JACOB

Il s'agit d'un stage de secourisme, de 2 fois 6h, donc sur 2 jours, pour un montant de 30 €.

Vote à l'unanimité (9/9) pour la participation Mr M.JACOB à un stage de secourisme.

6-Questions diverses / Information

6-1. Lettre de Mme E.Robert

Courrier de Mme Robert au conseil municipal, l'informant de ses craintes concernant le sapin situé sur la propriété de Mme Genta, juste derrière le monument aux morts, qu'elle juge susceptible de tomber sur les habitations du secteur en cas de vent violent. Elle demande de prendre les mesures adéquates, suppression ou étêtage de cet arbre.

Mme Genta sera contactée à ce sujet.

6-2. Goudronnage pour réparation de la voirie communale

Mr Nicolas propose de repérer, avec L'entreprise COLAS, les points de voirie communale à soumettre à réfection.

Il est signalé que l'entreprise COLAS doit refaire le bicouche réalisé récemment au lotissement de l'Isle.

Vote à l'unanimité (9/9) pour les travaux de réfection des voiries communales.

6-3. Répartition des charges de la 2de classe, école de St-Etienne-le-Laus

Dépense inhérente à la 2de classe, St-Etienne-le-Laus :

- Heures d'entretien avec charges sociales	2 423.79 €
- 2h de cantine hebdomadaires	969.52 €
- Grand nettoyage fin d'année	336.00 €

Un tiers du total de ces sommes est dû par la commune d'Avançon, soit 1 243.32 €.

A cette somme, s'ajoute 1 664.84 de consommation électrique à la charge de la commune d'Avançon, soit un total à régler de 2 908.16 €.

Vote à l'unanimité (9/9) pour le règlement de 2 908.16 € à la commune de St-Etienne-le-Laus, en règlement des charges de la seconde classe du groupe scolaire.

6-4. Demande du Comité des fêtes « la Jeunesse Avançonnaise »

Pour la prochaine fête patronale du village (15 et 16 juin 2013), Le comité des fêtes souhaiterait pouvoir faire circuler les véhicules en sortie de village sur la piste descendant du Ball Trap vers les anciennes poubelles, après aménagement pour faciliter le passage.

Concernant la sécurité des usagers à cette occasion, la responsabilité serait assurée par l'association « La Jeunesse Avançonnaise ».

Vote à l'unanimité (9/9) pour permettre l'utilisation de cette piste lors de la fête du village, les 15 et 16 juin 2013.

La séance est levée à 22h45